



---

## **DOSSIER. Comment s'applique la loi sur le handicap à l'école. L'exemple de la scolarisation des enfants autistes**

---

Dépêche n°73574 - Lille, jeudi 11 janvier 2007, 17:48:15

La loi du 11 février 2005 sur le handicap a créé de nouvelles règles: tout enfant handicapé doit pouvoir être accueilli dans l'école la plus proche de son domicile, en bénéficiant d'une aide adaptée. Dans les faits, l'application de la loi se heurte encore souvent à un manque de moyens humains et à un déficit de formation et d'information. Comme le remarque le député Guy Geoffroy, dans un rapport rédigé en octobre 2006 sur la scolarisation des enfants handicapés, "la véritable année-test [sera] 2006-2007."

L'AEF s'est intéressé à la scolarisation des enfants présentant des TED (troubles envahissants du développement), parmi lesquels on compte les enfants autistes. Pour eux, la loi de 2005 constitue une rupture. En effet, la majorité des enfants ou adolescents présentant un autisme ou des syndromes apparentés n'avait pas accès à un apprentissage scolaire en 2001, selon le ministère de la Santé.

Ce dossier prend appui sur le colloque organisé le 29 novembre 2006 à Suresnes par l'INS HEA (institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés). Cet institut a prévu de se doter d'un "pôle autisme" et d'éditer, au premier semestre 2007, un guide destiné aux enseignants et consacré aux TED.

### **Sommaire du dossier :**

- La loi du 11 février 2005 peine à entrer en application dans les écoles
- "Plus qu'un manque, l'autisme est une autre forme d'intelligence", estime Christine Philip, professeure à l'INS HEA
- Étude de cas 1 - À Paris, une CLIS a recours aux programmes TEACCH, Makaton et PECS, développés pour les personnes autistes
- Étude de cas 2 - Comment le "job coaching" vient préparer les adolescents autistes à l'insertion professionnelle, dans une UPI parisienne
- Étude de cas 3 - Aymeric, 9 ans, autiste, est scolarisé en CP, grâce à l'engagement de ses parents et de ses enseignants
- Avis d'experts: Annie Courtois et Philippe Turbot, "Actuellement, tous les enfants autistes ne peuvent pas être scolarisés dans une classe ordinaire"

## La loi du 11 février 2005 peine à entrer en application dans les écoles

La loi du 11 février 2005 institue le droit pour tous les enfants handicapés d'être scolarisés dans l'école la plus proche de leur domicile, dans le but d'établir l'égalité des droits et des chances. Le 8 mars 2005, une circulaire a été consacrée spécifiquement à l'autisme et aux TED (troubles envahissants du développement). "Malgré ces recommandations, beaucoup reste à faire pour rendre cette scolarisation 'effective' et 'significative' en quantité et en qualité", remarque Christine Philip, professeure à l'INS HEA, spécialiste de la scolarisation des élèves présentant de l'autisme et des TED.

"Tout enfant handicapé est de droit un élève", martèle Jean-François Jamet, adjoint de la mission AIS (adaptation et intégration scolaires) à la DESCO (direction de l'enseignement scolaire). "Les objectifs d'apprentissage peuvent avoir une différence de degré, mais pas de nature, avec ceux des autres élèves." La circulaire du 8 mars 2005 "incite fortement l'Éducation nationale à l'action", affirme Jean-François Jamet. "Cela passe par le développement de projets personnalisés de scolarisation avec tous les acteurs, médecins, ergothérapeutes, spécialistes du travail social, parents et enseignants. Cela passe aussi par la création de nouvelles CLIS (classes d'intégration scolaires), d'UPI (unités pédagogiques d'intégration) et d'emplois d'AVS (auxiliaires de vie scolaire)."

### **DES ENFANTS RAREMENT SCOLARISÉS**

Jusqu'à la loi de 2005, les enfants présentant des troubles du développement étaient rarement scolarisés. Une étude, parue en avril 2005, de la DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) dénombre fin 2001 "environ 4 500 enfants ou adolescents présentant un autisme ou des syndromes apparentés". La majorité d'entre eux (64%) n'a pas accès à un apprentissage scolaire ("contre 22% pour le reste de la clientèle des établissements et services pour enfants handicapés"). Et, quand les enfants autistes sont scolarisés, c'est rarement dans une école: seuls 10% des enfants d'âge scolaire bénéficient d'une intégration scolaire ou d'une formation professionnelle en milieu ordinaire, à temps partiel ou à temps plein. La loi sur le handicap est donc une révolution dans le monde des autistes.

Beaucoup de parents réclament depuis longtemps le droit de scolariser leurs enfants. "Il faut une prise en charge correcte des enfants dès la maternelle", estime ainsi Édith Valent, consultante spécialisée dans les TED et mère d'un enfant autiste de 15 ans, actuellement scolarisé en seconde. "J'ai personnellement aidé à scolariser une cinquantaine d'enfants TED, en les sortant des CLIS et des UPI", revendique-t-elle. À l'origine de cette démarche, une conviction: "Si les enseignants connaissaient les points forts de ces enfants, comme leur excellente mémoire, leur perfectionnisme ou leur sensibilité aux détails, ils pourraient compenser leurs points faibles." Édith Valent a aussi participé à la formation d'auxiliaires de vie scolaire dans les Hauts-de-Seine, le Val d'Oise et en Bretagne.

### **L'ÉCOLE DEVENUE PIÈCE MAÎTRESSE**

"La loi a mis fin au monopole du médico-social sur l'autisme", observe Agnès Woimant, vice-présidente d'Autisme France, elle aussi mère d'un enfant autiste (lire l'étude de cas n°3). "En affirmant que le droit à la scolarisation ne se discute pas, elle positionne l'Éducation nationale comme la pièce maîtresse. L'École est un lieu où l'enfant est

vu comme un être capable de progrès, pas comme un patient objet de soin."

Cette évolution radicale fait l'objet d'une lutte d'influence entre les différents acteurs de la prise en charge de l'autisme. "Quel parent d'enfant handicapé n'a pas espéré que son enfant n'aurait finalement pas besoin de soins mais seulement de l'école ordinaire?", interroge ainsi une pétition initiée par le pédopsychiatre Pierre Rivière, qui dit "non au nouveau dispositif d'intégration scolaire". Ce texte, signé par plus de 400 pédopsychiatres, pédiatres, médecins scolaires, psychothérapeutes (dont Catherine Dolto) et enseignants, accuse: "La loi promet aux familles que, dans le cadre d'une intégration scolaire 'ordinaire' tous les soins nécessaires suivront. Mais c'est un leurre: l'école est un lieu d'instruction et d'éducation, elle ne peut pas se transformer en lieu de soins et encore moins en établissement de soins. Aucune création de poste de personnel qualifié n'a été réalisée, au contraire." Les signataires considèrent aussi que dans certains cas, comme ceux des "autistes avec graves troubles du comportement", les objectifs de la scolarisation sont "parfois impossibles à réaliser".

Le risque, selon les pétitionnaires, est de différer la prise en charge du handicap par des spécialistes, au détriment de l'intérêt de l'enfant. Ils déplorent le fait que l'école ne puisse plus saisir directement, sans demander l'avis de la famille, la Maison départementale des personnes handicapées (comme c'était le cas avec la CDES, L'AEF du 21/03/2006, [62951](#)). "Si les parents le demandent (et la loi fait tout pour qu'ils le demandent), tout enfant handicapé, quelle que soit la gravité de son handicap, sera inscrit dans l'école 'ordinaire' de son quartier - même s'il ne peut pas y être effectivement admis (même s'il ne peut y rester qu'une heure par semaine). Pour ceux qui nécessitent une prise en charge dans un établissement spécialisé (médico-éducatif), tout sera donc fait pour que cette solution soit retardée le plus longtemps possible."

## **MANQUE DE MOYENS**

L'application de la loi du 11 février 2005 rencontre d'importantes difficultés sur le terrain. Les enseignants n'acquièrent pas l'expertise nécessaire à la prise en charge des TED pendant leur formation à l'IUFM. Aussi sont-ils souvent démunis lorsqu'ils doivent accueillir un enfant autiste dans leur classe. La loi du 11 février 2005 est par ailleurs largement méconnue dans les écoles. "Aucun document n'est disponible pour bâtir par exemple un projet personnalisé et indiquer aux enseignants la marche à suivre", observe Emmanuel Guichardaz, membre de la FSU et du collectif pour la re-fondation de la politique du handicap (L'AEF du 13/10/2006, [69836](#)).

Ce collectif pointe d'autres limites à l'application de la loi, comme le rôle mal défini de l'enseignant-référent, le déficit de moyens financiers ou l'absence de suivi statistique. De plus, beaucoup de postes d'auxiliaires de vie scolaire n'ont pas été financés, même lorsqu'ils ont été prévus par le projet personnalisé de scolarisation. C'est par exemple le cas dans le Nord, où le conseil général n'a pas financé tous les postes prévus, estimant que c'était là le rôle de l'État (L'AEF du 15/09/2006, [68437](#)). Dans certains cas, les familles financent elles-mêmes les postes des auxiliaires de vie scolaire.

Agnès Woimant, vice-présidente d'Autisme France, juge "mesquine" la manière dont les auxiliaires de vie scolaire sont recrutés: "Nous avons besoin de professionnels payés de manière décente, pas de personnes en difficulté qu'on veut sortir des statistiques du chômage. Les auxiliaires de vie scolaire connaissent un turn-over de 40%.

Comment bien travailler dans ces conditions?" Une situation aberrante, selon Agnès Woimant: "Il faut souligner que la prise en charge par l'école, même complétée par un accompagnement à domicile, coûte beaucoup moins cher à la société que la prise en charge par un hôpital de jour ou un IME."

## **UNE SCOLARISATION RÉCENTE**

L'idée qu'il est possible de scolariser les enfants autistes est très récente dans notre pays. "Il a fallu du temps pour permettre aux personnes autistes de ne plus être prisonnières du champ sanitaire", indique Christine Philip, professeur à l'INS HEA. "Jusqu'en 1995, les enfants autistes étaient considérés comme des malades mentaux en France. On considérait qu'il fallait les soigner avant de les éduquer et de les scolariser." La scolarisation des enfants autistes a été l'objet d'une première expérience dans l'Essonne au début des années 80, lorsque des parents ont revendiqué l'accès au milieu de vie ordinaire pour leur enfant.

En 1984 et 1986, deux classes spécialisées s'ouvrent à Bures-sur-Yvette (91) et à Meudon (92). Ces classes aux effectifs réduits (cinq enfants maximum) sont encadrées par un instituteur spécialisé et un éducateur spécialisé. "À cette époque, l'autisme était un handicap rare, dont on ne connaissait que peu de choses", rappelle Michelle Palauqui. Aujourd'hui chargée de mission à la DES (direction de l'enseignement supérieur), elle a suivi le dossier comme IEN dans les Hauts-de-Seine. "Alors que le principal outil de l'école est la communication, il a fallu trouver le moyen de s'adresser à des enfants ayant des difficultés de communication." La méthode TEACCH (treatment and education of autistic and related communication handicapped children), inventée en Caroline du Nord dans les années 70, a été mobilisée. Le bilan dressé dans ces deux classes a été positif: "Les apprentissages étaient plus lents que pour les autres enfants, mais ils étaient réels", estime Michelle Palauqui. Deux autres classes ont alors été ouvertes dans les Hauts-de-Seine : une dans une école élémentaire, l'autre dans un collège. C'était le début des classes spécialisées dans l'autisme.

### **Documents:**

- "Les enfants et adolescents souffrant d'autisme ou de syndromes apparentés pris en charge par les établissements et services médico-sociaux"  
[www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er396/er396.pdf](http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er396/er396.pdf)
- Les textes officiels sur l'intégration scolaire  
[scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page12.htm](http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page12.htm)
- Guy Geoffroy, octobre 2006, "Réussir la scolarisation des enfants handicapés"  
[lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000842/0000.pdf](http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000842/0000.pdf)
- La lettre publiée par l'association Crisalis (collectif ressource internet sur l'adaptation et l'intégration scolaire)  
[crisalis-asso.org/](http://crisalis-asso.org/)
- La pétition initiée par Pierre Rivière  
[www.le-point-de-capiton.net/Hebergements/enfant\\_handicap.htm](http://www.le-point-de-capiton.net/Hebergements/enfant_handicap.htm)

"L'autisme est une autre façon d'être au monde", estime Christine Philip, professeure à l'INS HEA

"L'autisme est un des handicaps les plus difficiles à comprendre", remarque Christine Philip, professeur à l'INS HEA lors du colloque organisé le 29 novembre 2006 à Suresnes. "Il faut cesser d'interpréter le comportement de ces personnes en se référant à nos normes de fonctionnement: en effet, elles ont une autre façon d'être au monde. Plus qu'un manque, c'est une autre forme d'intelligence. Ainsi, notre pensée est globale et conceptuelle tandis que les personnes avec autisme vont de détail en détail." Christine Philip détaille les conditions d'une scolarisation réussie pour les enfants présentant des TED: "Engager un partenariat avec les parents, déterminer un temps significatif pour la scolarisation, s'appuyer sur les savoir-faire qui ont fait leurs preuves, observer et évaluer ces élèves régulièrement."

**PARENTS.** Avant tout, l'enseignant a intérêt à mobiliser l'aide des parents. "Les textes le contraignent à le faire", souligne Christine Philip. "En mettant à l'écart les parents, on perdrait de toute façon beaucoup de temps: ce sont eux qui connaissent le mieux ses habitudes et son langage."

**EMPLOI DU TEMPS.** "La loi du 11 février 2005 ne dit rien du temps qu'il faut consacrer à la scolarisation. Mais il faut sans doute un temps minimum pour que l'enfant trouve des repères et bénéficie des apprentissages. S'il a de faibles compétences, ce n'est pas en réduisant le nombre d'heures à deux matinées par semaine, comme cela se fait parfois, qu'il va progresser. Il faut au contraire lui proposer plus de temps pour développer ses compétences."

**PÉDAGOGIE.** L'enseignant doit remettre en question son approche pédagogique. "Il ne peut pas s'appuyer sur le groupe pour les apprentissages: l'enfant autiste a besoin d'une relation beaucoup plus individualisée. Pour lui, le groupe n'est pas un point de départ mais un objectif à atteindre." Pour prendre en compte la pensée "en détails" propre à l'autisme, l'enseignant devra aller "du particulier au général": "Il faut commencer par faire et n'arriver qu'ensuite au sens." Le professeur aura aussi intérêt à "donner la priorité au visuel plutôt qu'au verbal".

**OUTILS.** Christine Philip estime que les outils éducatifs développés par les spécialistes de l'autisme (TEACCH, PECS, Makaton ou ABA) peuvent être utilisés en classe. Elle déplore par ailleurs que la recherche pédagogique soit "insuffisante" en France. Soucieuse de pallier ce déficit, elle pilote un groupe de recherche pluridisciplinaire au sein de l'INS HEA composé de professeurs de littérature, d'arts plastiques, de mathématiques, de musique, d'informatique et d'EPS.

## Étude de cas 1 - À Paris, une CLIS a recours aux programmes TEACCH, Makaton et PECS, développés pour les personnes autistes

La "CLIS autisme" du onzième arrondissement de Paris utilise trois méthodes développées spécialement pour les autistes, TEACCH, Makaton et PECS: une manière "efficace", selon l'enseignante, d'adapter sa pédagogie pour ces enfants à l'intelligence différente. Ces outils, particulièrement la méthode PECS, sont encore l'objet de controverses parmi les spécialistes français de l'autisme.

Ouverte en septembre 2004, cette CLIS accueille cinq enfants de 7 à 11 ans. Quatre adultes y interviennent: un éducateur spécialisé et une enseignante spécialisée, tous deux à plein temps, et deux auxiliaires de vie scolaire à mi-temps. Lors de l'inscription, l'enfant fait l'objet d'une évaluation-diagnostic qui dure deux à trois semaines. Puis un projet personnalisé de scolarisation est défini.

**TEACCH.** "Le cadre spatio-temporel de la classe est très structuré pour permettre à l'enfant d'avoir des repères", décrit l'enseignante, Carole Maignan. Cette organisation est inspirée du programme TEACCH. Chaque enfant dispose de son propre bureau, marqué par sa photo et son prénom. Il peut aussi consulter à tout moment le planning de la journée: les activités sont présentées sous forme de photographies, de pictogrammes ou de mots - lorsque l'enfant sait lire.

**MAKATON.** Les activités individuelles, encadrées ou en autonomie, sont complétées par des activités collectives. La classe utilise depuis début 2006 le programme Makaton, un programme d'éducation au langage, constitué d'un vocabulaire fonctionnel utilisé avec la parole, les signes et/ou les pictogrammes. Les adultes, tout en parlant, signent les mots clefs de la phrase. "Les élèves ont tous des problèmes de langage", constate Carole Maignan. "L'utilisation des signes les aide vraiment dans l'acquisition des mots. Le geste est un support très intéressant."

**PECS.** Afin de "pallier au manque d'initiative et de demande spontanée" de la part de l'enfant, l'équipe a recours au système PECS (picture exchange communication system), une méthode de communication qui intègre les principes de base de l'analyse comportementale appliquée (ABA). Chaque enfant possède un classeur où sont représentés les autres enfants de la classe, mais aussi les objets usuels: feutres, ciseaux, cahiers, etc. Lorsqu'un enfant a besoin d'un crayon, il choisit le pictogramme correspondant et le place sur une languette qu'il tend à l'adulte. Par la force de la répétition, l'enfant apprend à formuler ses désirs et ses envies et s'approprie la communication verbale. Il parvient ainsi à exprimer des phrases type, telle: "Je veux le crayon, s'il te plaît, Carole."

**COMPORTEMENT.** Tous les enfants présentent en arrivant dans la CLIS des troubles du comportement. "Nous ignorons volontairement les comportements problématiques, en retirant notre attention de l'enfant", indique Carole Maignan. "À l'inverse, nous renforçons avec beaucoup d'exagération les comportements positifs." Des mimiques théâtralisent les échanges avec l'enfant, ce qui permet de donner plus de sens à la communication.

**ÉCOLE.** La CLIS est intégrée dans une école de douze classes, du CP au CM2. Les élèves autistes partagent

leurs récréations et le temps des repas avec les autres élèves. Chaque midi, pendant une demi-heure, les enfants volontaires des autres classes viennent jouer avec eux.

**Sites web:**

- Présentation du programme Makaton:

[www.makaton.fr/](http://www.makaton.fr/)

- Présentation du système PECS:

[www.autisme.qc.ca/comprendre/doc/Viewing.php?section=comprendre&noCat=7&noDoc=69](http://www.autisme.qc.ca/comprendre/doc/Viewing.php?section=comprendre&noCat=7&noDoc=69)

- Présentation du programme TEACCH:

[fr.wikipedia.org/wiki/Teacch](http://fr.wikipedia.org/wiki/Teacch)

[Étude de cas 2 - Comment le "job coaching" vient préparer les adolescents autistes à l'insertion professionnelle, dans une UPI parisienne](#)

Le "job coaching" prépare l'intégration de l'adolescent autiste au sein de l'entreprise. Cette technique est utilisée par la seule UPI (unité pédagogique d'intégration) publique spécialisée dans l'autisme à Paris, au sein du collège Octave-Gréard, dans le huitième arrondissement. Il s'agit à la fois d'adapter le poste de travail à la personne handicapée et d'expliquer à ses futurs collègues quelle est la conduite à tenir en cas de troubles du comportement. "Cette méthode, utilisée en Caroline du Nord, a enregistré 90% de succès des tentatives d'intégration en entreprise", indique le député Jean-François Chossy, dans un rapport publié en 2003 sur "la situation des personnes autistes en France".

L'UPI, ouverte en septembre 2001, accueille pendant quatre ans des élèves âgés de 12 à 17 ans. Leur âge est un défi. "Il faut préparer leur passage vers le monde des adultes", considère Lionel Monbrison, l'enseignant. "Quand ils arrivent, tous ne savent pas lire, écrire et compter. Leurs compétences scolaires rendent difficile leur intégration dans une classe ordinaire du collège. Il faut leur donner ces notions. Mais il faut aussi développer les compétences pour vivre en société. Nous définissons des objectifs prioritaires pour chacun." L'UPI est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 15h. Chaque enfant a un emploi du temps personnalisé.

L'UPI mène un travail de socialisation, en multipliant les activités sportives et les sorties culturelles et en favorisant le lien avec les autres élèves du collège. Elle favorise aussi la recherche d'autonomie en impliquant au maximum les élèves dans les activités quotidiennes, notamment à la maison, ou en les incitant à se déplacer dans la ville. Des stages de pré-professionnalisation sont proposés aux élèves dès 15 ans, en partenariat avec une société privée de "job coaching". Les élèves qui en ont la capacité sont orientés vers des emplois protégés. L'un d'eux travaille par exemple aujourd'hui à la médiathèque de Paris. Les autres sont dirigés vers un établissement spécialisé.

Les enfants sont suivis par un enseignant et une auxiliaire de vie scolaire à temps plein. D'autres adultes

interviennent à temps partiel au sein de l'UPI, notamment un éducateur spécialisé issu du SESSAD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) et un spécialiste de la méthode ABA (analyse appliquée du comportement).

### Étude de cas 3 Aymeric, 9 ans, autiste, est scolarisé en CP, grâce à l'engagement de ses parents et de ses enseignants

"Mon fils a été scolarisé au CP parce qu'il n'était pas assez autonome pour intégrer une CLIS", indique à L'AEF Agnès Woimant, mère d'un enfant autiste âgé de neuf ans. Elle justifie ce paradoxe apparent: "En CLIS, Aymeric ne pouvait pas bénéficier d'un auxiliaire de vie scolaire individuel. De plus, les enfants scolarisés en CLIS présentent souvent des troubles de comportement. Or, Aymeric n'est pas capable de prendre de la distance. Il lui est plus profitable d'être avec les premiers de classe, dans un climat calme." Le choix de le scolariser au CP, après un maintien pendant deux années en grande section, a été "négocié" avec l'école, située dans une petite ville de l'Orne.

"Les enfants qui s'en sortent à l'école ne sont pas forcément ceux qui ont le plus de possibilités", analyse Agnès Woimant, qui est par ailleurs vice-présidente de l'association Autisme France. "Ces enfants sont ceux dont les parents bénéficient de compétences intellectuelles et de moyens financiers suffisants pour agir. Il faut aussi rencontrer un enseignant qui accepte de se remettre en cause. Dans le cas d'Aymeric, nous avons réussi à placer l'enfant au cœur du dispositif. Toute l'école s'est adaptée pour l'accueillir: les autres enseignants ont ainsi accepté de prendre plus d'élèves dans leur classe pour décharger leur collègue. C'est un échafaudage extrêmement fragile, mais l'Éducation nationale est capable de tenir ce pari."

### UN CP À MI-TEMPS

Depuis septembre 2006, Aymeric passe cinq demi-journées par semaine dans sa classe de CP. L'objectif est de lui permettre d'apprendre la lecture et l'écriture, pour se constituer "un kit de survie" pour les années futures.

"L'école et les parents se répartissent la tâche", résume Agnès Woimant. "La maîtresse, mais aussi Aymeric, peuvent souffler lorsqu'il est à la maison." Deux travailleuses familiales, issues d'un service d'aide à domicile, interviennent trois après-midi par semaine à son domicile. Elles ont été formées par les parents. Le travail scolaire est préparé en amont, pour permettre à l'enfant de comprendre les activités, et repris si nécessaire ensuite.

L'enfant bénéficie aussi de séances d'orthophonie et de séances avec deux psychologues (l'une formée à la méthode ABA, l'autre à la méthode TEACCH). "Un travail de rééducation qui n'est pas du ressort de l'école", note Agnès Woimant. Cette prise en charge coûte en moyenne 1 500 euros par mois à la famille.



## "UNE LEÇON DE VIE"

"Aymeric avait démarré l'école avec un retard colossal", raconte Agnès Woimant. "Il ne savait rien faire, ayant régressé après ses 18 mois. Dès le départ, l'école, qui a scolarisé mes cinq autres enfants, était partante, ayant déjà accueilli en 1988 un enfant autiste. L'adaptation à l'école a été ardue." "La classe de petite section a été une année très difficile pour Aymeric", confirme Annick Perrot, son enseignante de grande section. "En fait, sa présence en classe était trop irrégulière: fréquenter l'école trois heures par semaine seulement rendait difficile l'acquisition des repères." En moyenne et en grande section, le petit garçon est venu tous les matins, avec une auxiliaire de vie scolaire. "Il lui a fallu apprendre à rester assis, à écouter, à aller chercher le matériel", témoigne Annick Perrot.

En grande section, les activités ont été pensées en fonction des capacités d'Aymeric. "La difficulté principale est d'adapter les consignes en s'appuyant sur ses capacités visuelles", remarque Annick Perrot. L'enseignante a mobilisé les autres élèves pour aider Aymeric. Ceux-ci ont par exemple réalisé un emploi du temps pour leur camarade. "Cette activité a d'ailleurs été bénéfique pour ceux qui rencontraient encore des difficultés dans le repérage temporel", remarque Annick Perrot. Les élèves se sont aussi investis auprès d'Aymeric lors d'ateliers libres: "Ils allaient par exemple le chercher pour lire des livres."

L'enseignante reconnaît avoir traversé des moments de doute et de découragement. Elle déplore "le manque de formation spécifique" mais rend hommage à la famille d'Aymeric, très présente à ses côtés. Le bilan qu'elle dresse de cette expérience est positif: "C'est une belle leçon de vie à l'école maternelle."

Sur le site [www.autisme-basse-normandie.org/](http://www.autisme-basse-normandie.org/) se trouvent l'emploi du temps scolaire d'Aymeric, les images PECS qu'il utilise, un guide rédigé à l'intention de son enseignante de maternelle et quelques vidéos. Christine Philip, enseignante à l'INS HEA, a réalisé en 2004 un documentaire sur l'expérience d'Aymeric.

[Avis d'experts : Annie Courtois et Philippe Turbot](#)

["Actuellement, tous les enfants autistes ne peuvent pas être scolarisés dans une classe ordinaire"](#)

"La loi sur la scolarisation des personnes handicapées, pétrie de bonnes intentions, est inapplicable si l'Éducation nationale ne change pas ses pratiques", estime Annie Courtois, directrice d'un institut accueillant, à Roubaix, des enfants autistes. "Actuellement, l'École tente de faire entrer tous les enfants dans un moule unique, comme si tous apprenaient de la même manière, au même rythme, avec les mêmes capacités. Or, les enfants présentant des troubles envahissants du développement ont besoin d'une pédagogie adaptée et d'un accompagnement personnalisé."

L'ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) de Roubaix accueille trente-cinq enfants, de 3 à 20 ans, présentant des troubles envahissants du développement et de la communication. Il travaille en lien avec un SESSD (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile) à Lille-Moulins, dont Annie Courtois est également directrice. Ce service accompagne vingt enfants dans leurs activités quotidiennes, que ce soit dans la

famille, à la crèche ou à l'école. Annie Courtois a répondu aux questions de L'AEF en compagnie de Philippe Turbot, éducateur spécialisé et responsable de l'équipe du SESSD "Moulins".

**L'AEF:** Est-il possible de scolariser un enfant autiste dans une classe ordinaire?

**Philippe Turbot:** Il y a autant de réponses à cette question que d'enfants autistes. Parmi les vingt enfants suivis par le SESSD, dix-sept sont scolarisés: quatre en CLIS, un dans la CLIS autisme de Lille, un en CLAD, neuf en maternelle, un en CE1 et un en cinquième. Lorsque le SESSD constate que la scolarisation n'est pas possible, il oriente les enfants vers l'ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique).

**Annie Courtois:** Tous les enfants autistes ne peuvent pas être scolarisés dans une classe ordinaire. Nous suivons par exemple un enfant présentant le syndrome d'Asperger. Lorsqu'il était inscrit dans la CLIS autisme, il était vécu comme violent. L'enseignante n'a pas pu le garder dans sa classe. Pourtant, il n'est pas du tout violent: les mots qu'il utilise expriment une violence qu'il ne traduira jamais en actes. Ce ne sont que des mots. Il va beaucoup mieux depuis qu'il fréquente l'ITEP.

**L'AEF:** Quelles sont les difficultés rencontrées par un enfant autiste à l'école?

**Annie Courtois:** L'école est un lieu de socialisation et un bain de langage. Or, les personnes autistes ne maîtrisent ni les codes sociaux ni la communication verbale. Dès lors, elles sont victimes d'un malentendu continu. Ainsi, un enfant peut ne pas appréhender la négation. Quand on lui dit: "Ne va pas au fond de la cour", il entend: "Va au fond de la cour". L'enseignant risque de le punir et de s'énerver. Autre cas de figure, l'enfant qui ne retient qu'une partie d'un message. L'enseignant a l'impression qu'il n'est pas suffisamment attentif pendant la leçon. Par ailleurs, dans une classe, tout est fait pour stimuler les enfants, particulièrement sur le plan visuel. L'enfant autiste, qui se concentre sur les détails, n'arrive pas à faire le tri: il faudrait épurer au maximum l'environnement pour qu'il puisse y évoluer. Ce contexte rend très difficile l'acquisition des savoirs?

**Philippe Turbot:** Pourtant, certains enseignants sont très réticents lorsqu'on leur propose un accompagnement spécifique. La plupart du temps, leurs arguments sont basés sur une méconnaissance des troubles envahissants du développement. Beaucoup développent des thèses très influencées par l'approche psychanalytique: ils estiment par exemple que les parents induisent le comportement de l'enfant.

**L'AEF:** Que faites-vous lorsque l'enseignant refuse vos conseils?

**Philippe Turbot:** Si l'enseignant ne nous accepte pas dans sa classe, nous ne pouvons pas nous imposer. Nous n'en avons pas la légitimité institutionnelle. Pourtant, nous sommes missionnés par la Maison départementale des personnes handicapées pour suivre l'enfant!

**L'AEF:** Scolariser un enfant autiste à temps partiel est-il une solution pertinente?

**Annie Courtois:** Un enfant autiste a beaucoup de mal à appréhender la notion du temps. Sans régularité, sans

repères, il vit dans l'angoisse permanente. En maternelle, il est sans doute possible d'aménager les horaires en laissant l'enfant se reposer l'après-midi, comme pour tout enfant. En primaire, la solution n'est pas de diminuer les horaires mais d'adapter l'enseignement et la pédagogie.

**L'AEF:** Un enfant autiste peut-il avoir des comportements dangereux pour lui-même ou pour les autres en classe?

**Annie Courtois:** Évidemment. Si la prise en charge n'est pas complètement adaptée, le jeune autiste peut avoir des réactions inattendues, déviantes, voire dangereuses pour les autres. Ses réactions, qui peuvent paraître inexplicables, ont toujours leurs raisons. En institution, nous sommes suffisamment nombreux et préparés pour intervenir - et encore pas toujours. Mais, dans une classe où il y a une enseignante et pas d'auxiliaire de vie scolaire, tout peut arriver.

**L'AEF:** La scolarisation suppose l'acquisition de savoirs. Comment évaluer ceux d'un enfant autiste?

**Annie Courtois:** Il faut évaluer ce que l'enfant est capable de faire seul ou avec une aide non humaine. Il est tout aussi essentiel, mais les écoles ne le font jamais, d'identifier les compétences en émergence, pour voir sur quel terrain il est possible d'avancer. Enfin, l'enseignant doit sans cesse vérifier que les apprentissages ont un sens pour l'enfant. Beaucoup d'enfants autistes, atteints notamment du syndrome d'Asperger, peuvent faire illusion: l'un étonnera son professeur en mathématiques, un autre excellera au jeu des chiffres et des lettres. Cependant, ces activités n'ont aucune signification pour eux. Nous accueillons à l'ITEP un enfant qui est capable de lire un roman à voix haute sans erreur mais sans prosodie, sans ponctuation, sans intonation et surtout sans relier les fils de l'intrigue entre eux.

**L'AEF:** Quelles seraient, selon vous, les mesures urgentes à prendre pour permettre la scolarisation des enfants présentant des troubles envahissants du développement?

**Philippe Turbot:** L'Éducation nationale devrait accepter de travailler avec les équipes qui suivent ces enfants. Le SESSD réclame depuis des années, sans succès, l'appui d'un enseignant spécialisé: cela nous aiderait dans notre travail auprès des écoles.

**L'AEF:** N'est-ce pas le rôle des maîtres référents installés par la loi?

**Philippe Turbot:** Depuis que les enseignants spécialisés sont devenus maîtres référents, ils ne sont plus sur le terrain. Ils suivent chacun plus d'une centaine d'enfants. Ils sont débordés de paperasse. Cela ne va pas dans le sens d'un accompagnement personnalisé.

**L'AEF:** Quelles seraient les autres mesures à prendre?

**Philippe Turbot:** Il faudrait absolument former l'enseignant avant l'arrivée de l'enfant autiste dans la classe. Sinon les quinze premiers jours sont une catastrophe pour l'enfant, qui vit sans aucun repère. Par ailleurs, il faut

rappeler que chaque enfant a besoin d'un auxiliaire de vie scolaire à temps plein. Nous en sommes loin! Parmi les enfants suivis par le SESSD, trois ont obtenu un auxiliaire de vie scolaire, sur avis de la Maison départementale des personnes handicapées, sans que cela soit suivi d'effet?

**L'AEF:** La promesse de scolarisation ne risque-t-elle pas de donner de faux espoirs aux parents?

**Annie Courtois:** Les parents, enfin, entendent ce qu'ils voulaient entendre. Nul ne peut leur en vouloir. Mais, si les moyens ne sont pas donnés à l'Éducation nationale et aux enseignants, cette belle loi peut devenir à moyen terme contre-productive. Les enseignants sont trop seuls. J'ai conduit le 9 janvier dernier une formation sur l'autisme pour des enseignants à Roubaix. L'une d'entre eux accueillait dans sa classe un enfant autiste, un enfant sourd et un enfant déficient intellectuel. Plus les vingt-cinq autres. Combien de temps va-t-elle tenir?

Dépêche n° 73574 © Copyright AEF - 1998/2013

Conformément au code sur la propriété intellectuelle, toute reproduction ou transmission, de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel de AEF

---

---